



Communiqué de presse

Paris, le 4 mars 2021

L'ACPR met en garde les épargnants contre de faux placements usurpant l'identité de la société LLOYDS BANK PLC ou la dénomination LLOYDS BANKING GROUP

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) alerte le public sur de faux livrets d'épargne et contrats d'assurance vie proposés par des sites ou des personnes utilisant frauduleusement la dénomination de la société LLOYDS BANK PLC, sise au Royaume-Uni et appartenant à LLOYDS BANKING GROUP.

La société LLOYDS BANK PLC, sise 25 Gresham Street à Londres (Royaume-Uni), agréée par la Financial Conduct Authority (FCA) sous le numéro 2065 et appartenant à LLOYDS BANKING GROUP, n'est pas autorisée à commercialiser ces produits en France.

Attirées par des publicités diffusées sur Internet et annonçant des placements garantis à des taux attractifs, et supérieurs à ceux du marché (plus de 3%), les victimes ont été approchées par téléphone et par courriel après avoir sollicité des informations complémentaires sur ces produits. Les escrocs utilisent, notamment, les sites <https://lbp-france.com> ou www.lse-investment.com ainsi que des adresses électroniques comprenant les noms de domaines suivants : @lbpsecure.com, @lbp-client.info ; @lseasset-secure.com ou encore @lseclient.com. **Attention, cette liste n'a pas vocation à être exhaustive.**

Si vous avez été victime de cette fraude, l'ACPR vous invite à [déposer une plainte](#) dans les meilleurs délais.

Pour vous prémunir contre le risque d'escroqueries financières, consultez les [rubriques](#) et [vidéos](#) publiées sur le site internet [Assurance Banque Épargne Info Service](#)

À propos de l'ACPR

Adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est l'autorité administrative qui contrôle les secteurs de la banque et de l'assurance et veille à la stabilité financière. L'ACPR est également chargée de la protection de la clientèle des établissements contrôlés et assure la mission de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Elle est aussi dotée de pouvoirs de résolution. Les services opérationnels de l'ACPR sont regroupés au sein de son Secrétariat général.

Visitez notre site <https://acpr.banque-france.fr/> et <https://www.abe-infoservice.fr/>

Contact Presse :

Unité Communication de l'ACPR - Email : presse@acpr.banque-france.fr - 01 42 44 72 76